



Cette semaine, les GT se réunissent par corps (certifiés-agrégés : P_EPS ; CPE ; COP ; PLP...) pour examiner et valider les vœux et barèmes.

Pour toute question sur votre barème, votre dossier de mutation, vos droits ou votre carrière, n'hésitez pas à nous contacter !
snfolc59@wandoo.fr
07 86 12 16 62

→ Les barèmes définitifs seront publiés sur siam du 22 au 28 mai.

→ Les commissions d'affectation se réuniront du 13 au 15 juin.

En 2018, il y a près de 2300 candidats à mutation chez les certifiés et agrégés, dont 55 % participent volontairement (puisqu'ils sont déjà titulaires). Un tiers des collègues titulaires d'une zone de remplacement vont essayer d'obtenir un poste fixe.

Pour les participants obligatoires, outre les collègues stagiaires à affecter, une centaine de collègues sont encore victimes de mesure de carte scolaire cette année.

Lors du GT, FO est intervenu pour faire corriger des barèmes ou demander des précisions et éclaircissements. Nous nous félicitons que le principe d'équité ait guidé nos travaux dans le cadre paritaire du classement des candidats en fonction d'un barème objectif. Vous lirez ci-dessous notre déclaration.

Les affectations seront prononcées du 14 au 16 juin. Pour assurer le suivi de votre dossier, être défendu lors des commissions d'affectation, être informé du résultat, il est encore temps, si ce n'est fait, de renouveler votre cotisation 2018 ou d'adhérer.

Le bulletin est à télécharger ici :

<http://www.snfolc59.fr/wp-content/uploads/2017/12/bulletin-adhesion-SNFOLC-2018.pdf>



I) Sur la situation générale :

Le XXIV congrès de la CGT FO s'est tenu à Lille du 23 au 27 avril. Nous voulons placer cette déclaration sous le mot d'ordre qui clôt la résolution générale adoptée par les quelques 4000 délégués qui ont participé aux travaux : « résister, revendiquer, reconquérir. »

Citons quelques extraits de notre résolution.

« Le Congrès soutient l'ensemble des syndicats FO, du public comme du privé, en combat et qui se mobilisent pour une juste répartition des richesses, pour garantir nos droits collectifs et nos statuts et pour résister à une logique d'individualisation de la société visant à « déprotéger » tous les travailleurs.

Face à toutes les attaques actuellement en cours, les mobilisations se multiplient dans une multitude de secteurs dans les EHPAD, la fonction publique, Air France et Aéroport de Paris, la grande distribution, les banques, etc.

Le Congrès affirme en particulier son total soutien aux cheminots en grève depuis plusieurs semaines, et à la fédération FO des cheminots. Le Congrès exige le retrait du projet de loi, le maintien du statut particulier des cheminots, ainsi que le maintien du service public ferroviaire.

Le Congrès apporte son soutien indéfectible aux travailleurs dans la lutte, en France et dans le monde entier.

Compte tenu de l'extrême gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs, les droits sociaux, notre modèle social et les valeurs républicaines, le congrès considère que la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève. »

Dans l'éducation Nationale comme dans dans tous les autres pans de la Fonction Publique, le gouvernement s'attaque au statut au nom d'un « nouveau contrat social », à l'écriture duquel la FO ne participera pas.

Le ministre annonce en effet vouloir faire « évoluer les métiers » de tous les personnels, de modifier les règles du mouvement dans le 1er comme dans le 2nd degré. (Concernant les psyEN-edo, ex-COP,

il s'agit « d'organiser leur travail en EPLE » dans le cadre du plan de fermetures de CIO décidé par le gouvernement...)

Bref, sous prétexte « d'alléger les processus entourant la mobilité des agents », il faudrait tout réécrire : les missions, les droits et garanties liées aux statuts particuliers de corps, la formation initiale et continue des personnels. Tout cela dans le cadre de la transformation-destruction du service public prévu par le « nouveau contrat social », qui implique des plans de départ dits « volontaires », la suppression de 120 000 postes et la rémunération « au mérite ». Avec la FGF-FO, la FNEC FP-FO prépare le rapport de force pour bloquer toutes ces mesures.

Face à cette situation d'une gravité sans précédent, 9 organisations syndicales de la Fonction Publique (CFDT - CFE/CGC – CFTC – CGT – FAFP – FO – FSU – UNSA - SOLIDAIRES) appellent tous les fonctionnaires à cesser le travail et à manifester massivement le 22 mai.

II) Concernant l'ordre du jour de ce GT.

Tout d'abord, il faut souligner pour les collègues qui entrent dans la carrière que le barème minimal de 14 points est la traduction directe de la réforme dite « Parcours Professionnel Carrière et Rémunération. » La prise en compte de l'échelon 2 et non du 3 au bout d'une année de stage témoigne de l'allongement des carrières qui découle de cette réforme. Cela pénalise particulièrement les débuts de carrière, dont le rythme d'avancement jusqu'au 6ème échelon correspond à l'ancienneté dans le rythme d'avancement qui avait encore cours en 2017.

Ce n'est évidemment ni la seule, ni la moindre des dégradations engendrées par cette réforme qui fut à la fois un coup de force et un miroir aux alouettes du gouvernement précédent. Comme nous y reviendrons en temps voulu, nous nous contentons de rappeler que FO en revendique toujours le retrait et l'ouverture de véritables négociations salariales en mesure de rattraper la perte du pouvoir d'achat des professeurs.



Sur l'économie générale du barème, nous considérons que le rééquilibrage bien amorcé entre part fixe et bonifications doit se poursuivre. Et nous nous félicitons de la prise en compte de certaines de nos demandes.

Ainsi, cette année, à propos du « super bonus » d'affectation en REP+, son attribution légitime d'office aux collègues exerçant déjà en établissements classés REP+, disposition que nous avons été les premiers à demander.

Même si la condition de cumul de cinq années d'ancienneté sur un poste occupé à titre définitif nous paraît trop restrictive, même si le montant de la bonification (1200 points) nous paraît toujours trop important, même si nous continuons à contester sur le fond ce dispositif de sélection académique qui nous paraît en contradiction avec les bonifications d'entrée et de sortie accessibles à tous, toutes ces réserves étant faites donc, il nous semble qu'en acceptant d'entendre cette revendication, le rectorat de Lille a mis fin à une situation aberrante. Il fallait par ce biais reconnaître l'expérience et le mérite des collègues exerçant déjà en REP+.

Nous voulons, forts de cette avancée, souligner d'autres points sur lesquels il nous semble devoir être entendus.

Pour ce qui est du retour de congé parental, nous trouvons toujours injustifié que les collègues ayant usé de ce droit plus de 6 mois doivent participer au mouvement avec une faible bonification en compensation de la perte de leur poste. Nous continuons à considérer qu'il n'y a pas de raison de faire perdre leur qualité de titulaire aux professeurs qui décident de consacrer du temps à l'éducation de leurs enfants. Non seulement parce qu'en cette matière, il n'y a pas de raison que les enfants du cordonnier soient les plus mal chaussés, mais encore parce que cette disposition n'incite pas au rééquilibrage des tâches et à l'égalité hommes-femmes que l'Education Nationale prône dans ses discours officiels.

Que le barème *intra*, à l'instar de l'*inter*, reconnaisse l'autorité parentale conjointe au même titre que le rapprochement de conjoint est une avancée qu'il faut saluer. La bonification familiale traduit ainsi enfin les évolutions de notre société. Mais pour aller jusqu'au bout de cet aménagement du barème il faudrait traiter la situation de parent isolé à égalité avec les deux situations précédentes, elle n'entraîne pas moins de contraintes d'organisation de la vie familiale, au contraire.

Nous regrettons enfin que FO soit la seule organisation syndicale à se soucier de la bonification pour retour de détachement, qui est en principe attribuée sur un vœu département. Pour des raisons géographiques propres à l'académie cette bonification n'est dans la plupart des cas pas utile aux intéressés. Il est étonnant à ce titre que l'avertissement qui figurait sur la circulaire rectorale les années précédentes ait disparu cette année, alors que la démonstration demeure ! (voir la partie Mesure de Carte Scolaire, p. 28 « Attention : l'académie de Lille se prête mal au « vœu bonifié département » »)

Nous ne pouvons nous empêcher ici de penser aux conditions de retour de nos collègues ATER ou travaillant pour l'AEFE. Ces derniers ont déjà subi des centaines de suppression de postes, la perte de l'avantage du passage d'échelon au « grand choix » par la mise en place de PPCR, il conviendrait à tout le moins de faire en sorte que, lorsqu'ils réintègrent l'Académie de Lille ces collègues détachés puissent le faire avec une bonification utile, comme nous l'avons maintes fois proposé.

Nous terminons bien sûr en remerciant les services du rectorat pour leur travail, qui permet aux élus du personnel d'exercer leur fonction paritaire de façon efficace, ce qui est un gage pour l'équité de traitement des personnels.

Toute remise en cause de l'affectation sur barème, toute remise en cause du paritarisme ne pourraient que plonger les professeurs des lycées et collèges dans la plus grande défiance vis-à-vis des autorités assurant leur affectation et leur droit à mutation.

